



NOUVELLES ACTIVITES PERI - EDUCATIVES 2015/2016

PERIODE 4 : Du 22 FEVRIER 2016 au 01 AVRIL 2016

Enfant	
Nom Prénom de l'enfant	Classe

	Père	Mère
Nom Prénom		
Téléphone		
N° CAF		
N° S S		
Adresse		

Si parents séparés ou divorcés : autorité parentale partagée : oui non

Autres personnes habilitées à récupérer mon enfant (exclusivement personnes majeures)		
Nom Prénom	Adresse	Tel

Autorise mon enfant à quitter seul l'école OUI <input type="checkbox"/> / NON <input type="checkbox"/>	Le : Signature :
--	---------------------

L'enfant participe t'il au périscolaire du soir (de 16h30 à 18h30) Oui non

Renseignements sanitaires	
Allergies médicamenteuses/alimentaires	Groupe sanguin

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LES NOUVEAUX INSCRITS			
Copie des vaccinations	Certificat médical pratique des sports et vie en collectivité	Assurance extra scolaire à joindre impérativement	
Votre enfant est il suivi par un orthophoniste, autre <input type="checkbox"/>		jours à préciser :	

Points réglementaires :

L'inscription se fait pour les deux jours de la semaine, de 15h00 à 16h30	Autorisation de délégation pour toute mesure sanitaire urgente (hospitalisation, intervention chirurgicale ...)
Aucune reprise possible avant l'horaire fixée	En cas de comportements incompatible avec cet accueil la municipalité se donne le droit de suspendre l'inscription

A retourner jusqu'au 29 JANVIER 2016 dernier délai

AUCUNE INSCRIPTION APRES LE 29 JANVIER 2016

Bureau de Mr OUADAHI RACHID ou accueil (Hôtel de Ville)

Signature le

Je soussigné (e) Madame Monsieur

Représentant légal de l'enfant

Autorise la prise de photos de mon enfant de la publication de celle-ci dans la presse locale et journal local
oui non

Autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant à la sortie NAPE à 16h30

Personne habilitée	Lien de parenté	téléphone	adresse

Tout dossier incomplet entrainera automatiquement la responsabilité des parents en cas de problème.

Remise des fiches d'inscription, impérativement, avant le 29 JANVIER 2016
dernier délai

Aucune inscription après le 29 janvier 2016

RESPONSABILITE CIVILE : l'attestation d'assurance responsabilité civile – individuelle accident est obligatoire. En cas de dommage causé par votre enfant à un tiers, votre responsabilité sera directement engagée. La non remise du document ne décharge pas le tuteur légal de ses obligations.

Prendre connaissance des jours et horaires de fonctionnement

Lundi 15h00/16h30	Mardi 15h00/16h30	Jeudi 15h00/16h30	Vendredi 15h00/16h30
Maternelle Centre	Maternelle Mousseron	Maternelle Mousseron	Maternelle Centre
Maternelle Barbusse	Maternelle du Hainaut	Maternelle du Hainaut	Maternelle Barbusse
Primaire Centre	Maternelle Villars (15h15/16h45)	Maternelle Villars (15h15/16h45)	Primaire Centre
Primaire Barbusse	Primaire Mousseron	Primaire Mousseron	Primaire Barbusse
	Primaire Jules Ferry	Primaire Jules Ferry	

Je m'engage à avvertir le service des affaires périscolaires, en mairie (03 27 22 22 15), de tout changement de situation : absence, arrêt au NAPE.....

Date et signature (précédé de la mention « lu et approuvé »)